

Etat de Vaud - Département des infrastructures Protection des berges de la Venoge contre les risques de pollution liés à l'érosion des décharges de Colliare et Réverule



Le projet

Les méandres de la Venoge érodent les contreforts de deux anciennes décharges en cours d'assainissement.

Cette rivière vaudoise importante ($Q_m=60 \text{ m}^3/\text{s}$) est protégée par un plan d'affectation cantonal laissant une large place à la renaturation des sites.

Le projet prend en compte à la fois le faciès naturel par un concept allant jusqu'au reboisement du milieu naturel, tout en considérant les effets dévastateurs et les risques de pollution d'un site contaminé en cas de crue.

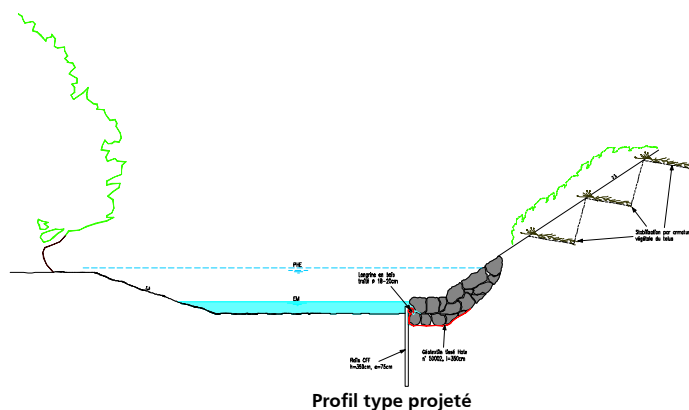
- Lieu: Penthaz et Vufflens-la-Ville
- Référence: Département des infrastructures
- Durée:
 - Projet et procédure: 1996 - 2001
 - Travaux: 2001
- Coût de l'ouvrage: env. CHF 280 000.-
- Montant des honoraires: CHF 40 000.-

Les points remarquables

- Définition du projet en concertation avec les services cantonaux et avec les responsables des milieux de la protection de la nature
- Etablissement d'un projet adapté aux mouvements de terrain
- Hydrologie et hydraulique du projet
- Plans de reboisement
- Enquête publique du projet
- Déviation provisoire du cours d'eau de la Venoge, sur le site de Colliare pour exécution de l'empierrement

Nos prestations

- Levé topographique des sites
- Hydrologie et hydraulique
- Géotechnique
- Génie biologique
- Projet
- Appel d'offres
- Direction des travaux



Profil type projeté



Battage des rails



Situation après travaux du site de Reverule



Exécution de l'empierrement



Situation après travaux du site de Colliare